



**HAL**  
open science

# Dépenses publiques et politique financière au prisme d'un document comptable. Extraits de l'État général des finances pour 1518

Philippe Hamon

► **To cite this version:**

Philippe Hamon. Dépenses publiques et politique financière au prisme d'un document comptable. Extraits de l'État général des finances pour 1518. Parlement[s], Revue d'histoire politique, 2023, n°37, p. 117-129. 10.3917/parl2.037.0117. hal-04151715

**HAL Id: hal-04151715**

**<https://hal.science/hal-04151715v1>**

Submitted on 5 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

**DÉPENSES PUBLIQUES ET POLITIQUE FINANCIÈRE AU PRISME  
D'UN DOCUMENT COMPTABLE. EXTRAITS DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES  
FINANCES POUR 1518**

Philippe HAMON

Professeur d'histoire moderne à l'Université Rennes 2, EA Tempora

« Charges :

- récompence de domaines : 92 716 lt
  - récompenses de greniers : 27 401 lt
  - la composition d'Arthoys au roy catholicque et la composition de Retheloys a monseigneur d'Orval 19 236 lt
  - aumosnes et fondacions : 12 140 lt
  - rabayz et affranchissemens : 37 776 lt
- Et au regard des 200 000 escus au soleil qu'il faudra bailler aux Suisses et pareillement des pensions generales et particulieres des quantons montant environ 57 500 écus au soleil, il est fait mencion cy après.
- cas inoppinez : 100 000 lt
  - memoire du seigneur Maximilian pour le reste de 100 000 écus soleil, dont aussy est faite mencion cy après
  - pour le paiement de dix sept cens lances outre cinq cens autres lance que portera Ytalie : 649 015 lt
  - les mortes payes de ce royaume : 79 332 lt
  - les deux cens gentils hommes de l'hostel du roy : 86 000 lt
  - les archers de la garde dudit seigneur et les cent suisses : 129 350 lt
  - la charge de prevost de l'hostel : 8 060 lt
  - les officiers de l'artillerie : 28 960 lt
  - pour achapt de salpestres : 12 000 lt
  - pour la debte et pension d'Angleterre : 125 000 lt
  - entretenemens de navires : 6 849 lt
  - a la royne Marie pour son douaire : 60 950 lt
  - la chambre aux deniers du roy : 50 000 lt
  - gages d'officiers de la maison dudit seigneur : 130 000 lt
  - l'escuyrie dudit seigneur : 50 000 lt
  - l'argenterye : 50 000 lt
  - vennerye et faulconnerye : 32 869 lt
  - les plaisirs du roy : 24 000 lt
  - les menuz [dépenses] de la chambre : 4 000 lt
  - voyaiges, embassades et dons : 60 000 lt
  - postes et chevaucheurs : 20 000 lt
  - reparacions de levées : 5 000 lt
  - les chantres de la chappelle : 7 480 lt
  - les ouvriers de draps de soye a Tours : 3 500 lt
  - les aumosnes et offrandes du roy : 6 000 lt
  - l'estat de la royne : 145 000 lt
  - Mesdames Loyse et Charlotte de France : 24 000 lt
  - Madame Renée : 24 000 lt
  - cours souveraines : 187 582 lt
  - les gentils hommes et archers de Bretagne : 31 900 lt
  - pour les debtes de Bretagne : 10 000 lt
  - les reparacions des places qui pourront monter [à] 60 000 lt se prendront sur les deniers communs des villes, cy : néant
  - garde des places : 19 930 lt
  - pensions : 942 533 lt
  - au roy pour mectre en reserve au lieu des plus valleurs : 240 000 lt

Somme toute de la despence : 3 582 779 lt

- le trop charge de l'estat de deux années rabatu le faict de la decyme et croisade : 931 771 lt
- les passes de la maison de la royne : 50 000 lt
- les passes de l'argenterye du roy : 100 000 lt
- obseques et funerailles du feu roy : 12 500 lt
- le reste de l'entrée du roy a Paris : 10 000 lt
- le reste des acoustremens des joustes et tournoyz : 7 500 lt
- pour le navire d'Escosse : 20 000 lt
- pour la rençon de Prosper Coullonne : 35 000 lt
- des debtes du roy avant son advenement a la couronne : 108 000 lt
- les empruntz recullez et qui restent a payer : 97 550 lt
- autres menues debtes : 3 400 lt
- les recullemens que l'on fait sur mortespays, cours souveraines et autres parties : 184 700 lt

Somme totale des parties venues a la charge oultre l'ordinaire en l'année finissant 1518 : 1 560 521 lt  
 et le bon de l'estat ordinaire, ainsi qu'il est contenu cydevant monte 121 690 lt  
 aussi demoureront encores les finances chargées en ladite année de 1 438 831 lt

creues venant depuis :

- a cause de la gendarmerye, oultre les 300 000 lt couchées en lestat sur ce que leur est deu du temps passé : 61 119 lt
- plus a 300 lances qui sont oultre les 2 500 lances couchées en l'estat, lesquelles troys cens lances n'ont point d'assignacion pour ceste année entiere : 112 950 lt
- pour les Suisses, oultre 323 585 écus pour ce que maitre André Le Roy a escript et envoyé depuis que monseigneur le bastard est party de Suisse, 52 265 écus au soleil vallant 107 143 lt
- pour lesditz Suisses tant a cause des 200 000 écus du prochain terme que de leurs pensions de l'année prochaine et autres parties inoppinées pour eulx, le tout pourra monter : 550 000 lt
- pour l'empereur 50 000 écus au soleil, oultre pareille somme que les Veniciens doivent fournir moictié en juillet et moictié en 1517 : 100 000 lt
- pour autres partyes ordonnées par le roy et pour l'estat signé de sa main pour dons et recompenses : 126 000 lt

Somme desdites creues : 1 067 212 lt

Autres parties venant a charge :

- au seigneur Maximilien pour le reste des 100 000 écus a cause de la composition du chasteau de Millan : 44 000 écus, cy 88 000 lt
- le gouverneur de Gennes et son frere pour leurs pensions de l'année presente : 20 000 lt
- Monsieur de Precy : 4 000 lt
- a maitre André Le Roy, oultre les partyes cy devant couchées pour les Suisses : 23 500 lt
- plus demande : 11 500 lt
- a messire Galeas Visconte, oultre mil escuz receuz en Suisse, 2 000 écus, cy 4 000 lt
- a Petre Navarre : 4 000 lt
- pour l'artillerye affin de commancer la fonte dont l'estat monte [à] 100 000 l., sera appointé : 50 000 lt
- au regard des souffres, ne viendront point a charge
- a monsieur le grant escuyer : 24 000 lt
- cas inoppinez pour ce qu'il pourra subvenir en l'année prochaine, oultre 100 000 lt couchez cy devant : 200 000 lt
- plus pour l'extraordinaire de may pour Ytallie a cause de la Rocque d'Argy : 17 170 lt
- plus est deu a Megret a cause de l'extraordinaire de la guerre : 50 000 lt
- les passes de la chambre aux deniers, escuirye, argenterie, l'entrée de la Roynne a Paris et pour le reste a cause de Flandres et pour le tournay par estimacion : 200 000 lt

Somme : 3 192 203 lt »

extrait de l'« Advis de l'estat de l'année commençant mil cinq cens dix sept et finissant mil Vc XVIII », Bibliothèque nationale de France, manuscrit français 2940, f<sup>o</sup> 57v<sup>o</sup>, puis 48-50.

\*\*\*

« Ce royaume de France estoit en grande paix et tranquillité, et n'y avoit pour lors aucun bruyct ou rumeur de guerre, division ou partialité [...], qui estoit grande grace que Dieu faisoit au peuple chrestien » constate en 1517 Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat. C'est dans ce contexte, pas si fréquent dans l'Europe du temps, qu'est mis au point ; comme chaque année, l'État général des finances. C'est un document prévisionnel, qui cadre l'année financière à venir. Les arbitrages politiques sont déterminés par le roi et son Conseil, au sein duquel le collège des ordonnateurs financiers (trésoriers de France pour le domaine et surtout généraux des finances pour les impôts et les autres prélèvements) joue un rôle à la fois de conseiller spécialisé et de technicien. Ce collège de « Messieurs des finances » est alors placé sous l'autorité de Jacques de Beaune, sieur de Semblançay. Le processus s'enclenche au milieu de 1517 : le Conseil se réunit à Compiègne le 1<sup>er</sup> juin pour jeter les bases de ce qui sera le « budget » (le terme est anachronique) de 1518.

Il le fait sous une forme comptable un peu rébarbative, et bien éloignée des modèles mieux connus de la comptabilité en partie double des grands marchands du temps. Ici les extraits retenus concernent les dépenses monarchiques. Une fois surmontés les obstacles liés à la technicité spécifique d'un document lesté d'une avalanche de chiffres, deux enjeux essentiels se dégagent : la mise au jour de traits structurels des dépenses monarchiques, valables en longue durée, puis une mise au point sur la conjoncture politique, où l'on cherche à combiner au mieux une coûteuse diplomatie et une remise en ordre financière.

## **Un document financier à appréhender**

### **Des extraits d'un État général des finances**

Les extraits à commenter correspondent aux dépenses monarchiques, mais on remarque qu'ils font aussi écho à diverses recettes (dont le détail constitue la première partie de cet État général, désormais EG) : le domaine royal, des impôts (gabelle dans les greniers à sel), des impôts rachetés (aides, avec les compositions d'Artois et Rethélois), des prélèvements spécifiques (décime, accordée par le clergé et levée sur les bénéficiaires ecclésiastiques, ici destinée à financer une croisade).

L'EG dans sa globalité relève du monarque : une allusion est faite à des « partyes [ici pour sommes] ordonnées par le roy », mais c'est bien l'ensemble qui relève de la décision royale, arbitrée en Conseil. Ce document prévisionnel, une fois validé, a donc une valeur contraignante : tout ce qui est inscrit à l'EG s'impose aux agents financiers et à tous. Techniquement, il n'est donc pas besoin de pièce comptable supplémentaire comme justificatif de dépense. L'EG implique alors les comptables, c'est-à-dire ceux qui manient directement les fonds - à distinguer des ordonnateurs qui ont mis au point l'EG et qui donnent les ordres, mais ne brassent pas l'argent des recettes. Deux comptables très importants sont cités dans le texte (mais aucun ordonnateur) : André Le Roy, commis au paiement des Suisses et Lambert Megret, commis à l'extraordinaire des guerres. Si la plupart des grands comptables sont des officiers (les receveurs généraux des finances en particulier), on a affaire ici à deux commissaires.

### **Des usages surprenants ? Les méthodes comptables**

En parcourant la liste des dépenses, on constate qu'elle se compose d'ajouts successifs : d'abord les dépenses ordinaires, puis un passif antérieur (les « passes » sont des arriérés, des dettes non réglées), et ensuite des « creues » (= crues : dépenses supplémentaires prévisibles) en deux listes, qui mélangent de futures dépenses, des dépenses en cours et des dettes non

soldées. Même si la lecture peut dérouter, et donner l'impression d'une accumulation un peu désordonnée de chiffres, il ne s'agit ici que d'une version synthétique de l'EG - la seule que l'on conserve pour 1518. Quand on dispose, comme pour 1523, de l'EG détaillé (cas unique pour tout le règne de François I<sup>er</sup>), le document est considérablement plus long, puisqu'on a, par exemple, sur des dizaines de pages, la liste de tous les bénéficiaires de dons royaux.

Sur le plan concret, il faut rappeler aussi que les données du document original sont entièrement en chiffres romains, comme c'est alors l'usage en comptabilité publique, ce qui complique sérieusement les opérations numériques et peut expliquer une partie des erreurs d'addition qu'on repère. Il faut aussi bien distinguer l'usage de la livre tournois (lt), monnaie de compte, sans existence réelle, qui est l'unité normale de la comptabilité, et les allusions à des sommes en écus au soleil (ainsi nommés parce qu'un soleil figure sur une face de la pièce), qui sont des monnaies d'or réelles, dont le cours en monnaie tournois varie dans le temps : en 1517, un écu au soleil vaut légalement deux lt, soit 40 sous tournois, mais dans la pratique, un petit écart est possible (cf. les 52 265 écus évalués à 107 143 lt, ce qui donne ici à l'écu un cours de 41 st).

D'autres éléments de la présentation comptable laissent une impression de confusion, ainsi la mention de certaines dépenses dans l'état ordinaire initial et leur renvoi plus loin dans une série de « creues » (comme pour les frais suisses). C'est que la rationalité comptable du début du XVI<sup>e</sup> siècle n'est pas la nôtre.

## **Les dépenses monarchiques : un cadre assez stable**

La structure des dépenses est elle aussi bien éloignée de celle d'un État contemporain. Cependant les données disponibles ici, dans leur ventilation sinon dans leurs proportions précises, peuvent être considérées comme représentatives pour l'ensemble de la période au programme.

### **Maisons royales et vie de cour**

Le service direct du Prince et des siens est le noyau des dépenses monarchiques. Il y a par définition toujours une Maison du roi, civile, mais aussi militaire (ici avec les gentilshommes de l'hôtel, les archers et les suisses de la garde). Les services « civils » sont divers, et vont de la chasse (vénerie et fauconnerie) au religieux (chantres de la chapelle) en passant par l'écurie, les œuvres charitables (aumônes et offrandes) ou la vaisselle précieuse (argenterie). Étonnamment les services alimentaires (paneterie, échansonnerie, etc.) sont omis.

Les autres maisons royales ont en revanche un caractère conjoncturel, lié à l'état de la structure familiale. Ici il faut servir une reine (Claude de France, fille de Louis XII et Anne de Bretagne) et les deux filles aînées du roi : Louise, née en 1515, qui mourra en 1518 – sa maison disparaît donc pendant l'exercice comptable – et Charlotte, née en 1516. On repère aussi la maison de Renée de France, sœur cadette de la reine, née en 1510. Rien n'est dit en revanche de la maison de la mère du roi, Louise de Savoie, pourtant un personnage central de la cour à cette date. La veuve de Louis XII, Marie Tudor (leur mariage a eu lieu en octobre 1514, peu avant la mort du roi) jouit comme il se doit d'un douaire en tant que veuve, jusqu'à sa mort en 1533.

Ces maisons royales assurent la vie quotidienne, mais elles comptent aussi politiquement, ne serait-ce que par l'ostentation du pouvoir monarchique qu'elles permettent. Cette ostentation se marque plus particulièrement lors de cérémonies coûteuses auxquelles le document fait allusion à plusieurs reprises. Les dépenses des funérailles de Louis XII au début de 1515 ne sont pas encore entièrement soldées, ni celles des entrées à Paris de François I<sup>er</sup> en

1515 et de Claude après son couronnement en 1517. Il est aussi fait référence aux dépenses d'« accoustremens des joustes et des tournoyz ». À moins qu'ils ne se dissimulent sous des étiquettes imprécises comme ces « autres parties ordonnées par le roy », les travaux sur les châteaux (surtout Blois à cette date) ne sont pas mentionnés.

Sous François I<sup>er</sup>, l'ensemble de ces dépenses approche des 30 % du total. Mais c'est cependant la politique extérieure qui en constitue le poste le plus important.

### **La « politique extérieure<sup>3</sup> de la monarchie**

Dans la mesure où le royaume est en paix en 1517 - et compte y rester en 1518 -, les dépenses militaires programmées sont celles qui relèvent des forces permanentes (ordinaire des guerres). La principale est la gendarmerie (cavalerie lourde), dont 1 700 lances (unité de base, constituée de 3 à 5 combattants) sont inscrites à l'état ordinaire et 300 autres dans une des crues. En revanche, en dehors de quelques unités généralement en solde réduite qui gardent les places fortes (mortes-payes, gardes de places) et des troupes de la maison du roi, il n'y a pas d'infanterie permanente : les unités de fantassins sont levées en période de conflit, dans le cadre de ce qu'on appelle l'extraordinaire des guerres. Ce dernier est évoqué dans le texte pour la guerre passée, achevée en 1516, et pour une opération très ponctuelle en 1517. Le reste de l'ordinaire des guerres est constitué par les dépenses de l'artillerie, ici pour son personnel, pour la fabrication de poudre à canon avec du salpêtre et du soufre et pour la fonte de nouvelles pièces. Les dépenses liées à ce qu'on peut appeler par commodité la marine de guerre sont très réduites (6 849 lt) ; le « navire d'Écosse » mentionné pour 20 000 lt relève de l'aide que François I<sup>er</sup> accorde à Jean Stuart, duc d'Albany, régent théorique du royaume d'Écosse, qui tente d'y contrer l'influence anglaise. On est ici à la charnière entre aide militaire et diplomatie.

L'activité diplomatique repose sur des dépenses de fonctionnement (60 000 lt pour « voyages, ambassades et dons »), mais le fardeau principal est constitué en cette période de paix par l'exécution d'accords antérieurs passés avec divers princes ou puissances. Depuis plusieurs décennies, une pension est versée à l'Angleterre, dans le cadre du règlement du contentieux de la guerre de Cent ans, négocié et réaménagé dans des traités successifs (Picquigny, 1475 ; Étaples, 1492 ; Londres, 1514). Les accords avec les Cantons suisses sont en revanche tout récents (traité de Fribourg, 1516) : ils se traduisent par des sommes forfaitaires à payer (versements pas encore terminés) et par l'octroi de pensions annuelles aux cantons ainsi qu'à certaines personnalités de la confédération. L'ensemble représente des sommes considérables au titre de 1518 (plus de 1,3 million de lt d'après notre document !). Ne pas confondre ensuite, parmi les bénéficiaires d'accords à dimension financière, Maximilien Sforza (le « seigneur Maximilian ») indemnisé pour l'abandon du duché de Milan auquel il prétendait et « l'empereur » Maximilien I<sup>er</sup> de Habsbourg, qui reçoit des fonds dans le cadre d'un accord international impliquant également la république de Venise.

### **L'intérieur du royaume**

À côté du grand jeu diplomatique, si coûteux, les dépenses internes pèsent assez peu. Et ce serait encore plus vrai en période de guerre. Pour ce qui est des services et des personnels, hors de la cour, on ne repère ici que le financement des postes et chevaucheurs – utilisés d'ailleurs aussi pour la politique extérieure – et les gages versés aux officiers des cours souveraines (parlements, chambres des comptes). Les juges locaux sont payés localement et les officiers comptables se rémunèrent par un pourcentage sur les fonds qu'ils manient.

Quant au soutien à l'activité du pays, il est dérisoire : 5 000 lt pour les digues (levées) de la Loire ; 3 500 lt pour l'aide à l'artisanat de la soie, implanté à Tours pour concurrencer les Italiens : ces deux cas soulignent d'ailleurs le tropisme ligérien de la monarchie du temps. Ajoutons-y les commandes d'armement (ici l'artillerie) qui profitent à la métallurgie. Pour le

reste, en termes d'investissement financier, aucune politique de transport, de commerce, ni *a fortiori* éducative ou culturelle, en dehors du mécénat direct et de quelques pensions individuelles. Le statut particulier de la Bretagne, pas encore rattachée au royaume, justifie que certaines dépenses de gestion propres à la province soient mentionnées, dont des pensions.

Ces dernières se rattachent au poste considérable, et composite, des « pensions » (942 000 lt), auquel on peut associer les « dons et récompenses » (peut-être 126 000 lt), voire les récompenses de domaines et de grenier (120 000 lt)<sup>1</sup>. Quand on dispose des listes détaillées, on découvre parmi les bénéficiaires aussi bien des courtisans que des agents très divers de la monarchie (depuis les ordonnateurs financiers jusqu'à des aristocrates étrangers). Une formule résume bien la logique à l'œuvre dans ces versements : ils sont censés échoir à des personnages qui servent « à nos affaires, au bien de nous et de la chose publique de nostre royaume<sup>2</sup> ». Mais ces versements manifestent aussi, au passage, la générosité du Prince et le caractère central de sa fonction de dispensateur de dons.

Leur montant en 1518 correspond à un plafond pour le règne de François I<sup>er</sup>, ce qui s'explique pour l'essentiel par le contexte de paix. Quand la guerre est là, il faut rogner sur toutes les dépenses pour la financer.

## **Le « nerf » d'une politique**

L'argent est en effet déjà conçu comme le « nerf de la guerre », mais il est plus largement un élément décisif pour orienter les choix politiques.

### **Le reflet d'une conjoncture diplomatique spécifique**

Si l'EG donne des renseignements précieux sur les structures de long terme des dépenses monarchiques, évoquées dans la deuxième partie, il est cependant conçu avant tout pour répondre à une conjoncture, et donc à des choix immédiats de la part du roi et des siens. Ces choix se font évidemment sous contrainte, ainsi quand il s'agit de solder les dettes liées à la dernière guerre, achevée en 1516, et qui a coûté en moins de deux ans environ huit millions de lt. La paix est également coûteuse, comme en témoignent en particulier les financements suisses, même si c'est dans des proportions moindres. Mais il s'agit là d'une très grande réussite diplomatique, puisque cette « paix perpétuelle » de 1516 sera une réalité, alors que les Suisses ont été, dans les années précédentes en Italie, de très redoutables adversaires pour le roi de France et que ces accords lui ouvrent largement le marché des mercenaires suisses, précieux pour son infanterie.

D'une façon globale, si on laisse de côté les enjeux britanniques, réels mais secondaires, c'est l'Italie qui est au centre des attentions françaises. Le retour du roi de France dans la péninsule grâce à la victoire de Marignan et à la reprise du contrôle sur Gênes et surtout sur le Milanais, se marque dans notre document de multiples façons : le règlement financier avec Maximilien Sforza ; le versement de pensions à Gênes ; la prise en charge par François I<sup>er</sup> de la rançon de Prospero Colonna, un ancien adversaire du roi qui passe alors à son service, comme l'est Pedro Navarro depuis 1512 ; ou encore le don à Galeas Visconti, un Milanais qui avait servi Sforza, avant de se rallier à François I<sup>er</sup>. Et sous la fonction de grand écuyer, pensionné pour la belle somme de 24 000 lt, se cache encore un aristocrate italien, Galeas de

---

<sup>1</sup> Noter le cas particulier de la composition d'Artois, cédée au comte d'Artois (le comté est revenu aux Habsbourg en 1493), qui est alors Charles de Habsbourg, roi des Espagnes (roi catholique), futur Charles Quint. La composition de Rethélois revient à Jean d'Orval, qui est comte de Rethel du chef de sa femme.

<sup>2</sup> HAMON Philippe, *L'argent du roi. Les finances sous François Ier*, Paris, 1994, p. 16. Il s'agit de l'ouvrage de référence pour traiter de ce type de document.

Sanseverino.

Avec ses extensions italiennes, et l'existence autonome du duché breton, dont le document porte trace, la monarchie de François Ier a alors un petit air de « monarchie composite », même si elle est loin sur ce plan du modèle en cours de réalisation par les Habsbourg. Mais si ceux-ci sont des adversaires récurrents de la France, depuis la signature du traité de Cambrai en mars 1517, l'heure est à l'entente et au financement de projets communs, en particulier une croisade qui réunirait François, l'empereur Maximilien et le roi Charles I<sup>er</sup> d'Espagne.

### **Une tentative d'assainissement financier**

Le roi et son conseil cherchent à profiter des opportunités que leur donne la conjoncture de l'heure pour essayer de desserrer l'étau financier souvent si contraignant. D'abord en faisant payer une partie des dépenses par d'autres communautés (les réparations des fortifications par les villes) ou par les nouvelles conquêtes (500 lances de gendarmerie par les possessions italiennes). Mais il s'agit surtout d'éponger les déficits accumulés au cours des années précédentes. Certains sont spécifiques (dettes de François d'Angoulême avant qu'il ne soit roi ; dettes bretonnes héritées de la duchesse Anne), mais l'essentiel provient du « budget » monarchique et est évoqué ici sous de multiples formes : « passes » d'un service précis, retards de paiement à divers agents, emprunts à rembourser... C'est le propre des temps de paix que d'entretenir l'espoir d'un retour à l'équilibre, et l'EG de 1518 intègre même une sorte de plan pluriannuel d'extinction de la dette. Mais cela n'aboutira pas et le déficit, dont on espère toujours sortir, s'avère finalement un trait structurel des finances monarchiques.

Parallèlement la monarchie cherche à disposer d'argent pour faire face aux « cas inopinez » et rêve d'un fonds de réserve, un trésor qui lui garantirait de ne pas être victime de problèmes de trésorerie. Aussi envisage-t-on de mettre de côté 240 00 lt, avant même de tenter de solder les déficits accumulés. Cette volonté de disposer d'un trésor sera au cœur des réformes financières des années 1520-1530 (trésor de l'Épargne, trésor du Louvre). Contrairement à ce qu'on pourrait croire, il est assez logique de vouloir en même temps disposer d'argent comptant, parce que certaines dépenses, comme les mercenaires, ne peuvent se payer qu'en numéraire, et chercher à bénéficier de crédits assurés, de façon contrainte ou volontaire, par des serviteurs de la couronne ou des marchands banquiers.

\*\*\*

Il a donc fallu d'abord s'astreindre à retrouver la rationalité à l'œuvre sous la profusion des chiffres, pour dégager ensuite un cadre de dépenses où la dimension curiale pèse de tout son poids, à la fois comme cadre de vie du Prince et des siens et comme lieu privilégié d'exaltation de la dignité royale. Cette dignité a comme terrain prioritaire d'exercice les relations avec les autres princes et communautés politiques. Selon les conjonctures, les dépenses massives découlent de la conduite des guerres et/ou de vastes combinaisons diplomatiques. Pensions et dons servent en bonne part ces divers objectifs et la gestion administrative, économique et culturelle du royaume pèse peu, voire pas, sur les finances du souverain.

Dans la conjoncture de paix exceptionnelle de 1517-1518, le roi de France digère ses récentes conquêtes italiennes et se donne les moyens de les sanctuariser, tout en agitant des projets de croisade qui constituent un moyen classique, quoique depuis longtemps inabouti, de fédérer les princes chrétiens. Il tente aussi de profiter de la paix, finalement toujours moins coûteuse que la guerre (même quand elle doit s'acheter, douze ans plus tard, au prix d'une considérable rançon), pour organiser un renflouement de ses caisses en apurant ses dettes et



en constituant des réserves monétaires. Mais même s'il dispose de moyens considérables par rapport aux autres princes, le roi de France lui-même n'arrive plus à mettre son « budget » à l'équilibre. Pour autant, plutôt que de parler de déficit chronique, qui fait songer à une sorte de maladie, il vaut mieux parler de déficit moteur, dans la mesure où tenter de combler ce gouffre impose au roi et aux siens d'aller de l'avant et, ce faisant, d'accroître toujours plus l'emprise de l'État sur les sujets du Prince.